



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **CARBINE T Poudre**

Version n°03 du 10/11/2005

1 – Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **CARBINE T Poudre**

Utilisation : charbon actif utilisé en œnologie

Fournisseur : SOFRALAB – MARTIN VIALATTE ŒNOLOGIE – STATION ŒNOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
79 AV. A.A Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tel. 00 03 26 51 56 45 – Fax : 00 03 26 51 87 60

Numéro de téléphone d'urgence : ORFILA 00 01 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

Substance : charbon végétal activé à la vapeur.

N° CAS : 7440 – 44 – 0

N° EINECS : 231-153-3

3 – Identification des dangers

Principaux dangers

Effets néfastes pour la santé : effet desséchant

Effets sur l'environnement : en l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

Dangers physiques et chimiques : produit combustible

Classification du produit : NON REGLEMENTE (Directive 67/548/CEE modifiée)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **CARBINE T Poudre**

Version n°03 du 10/11/2005

4 – Premiers secours

En cas d'inhalation : si forte inhalation, amener le sujet à l'air libre.
 En cas de contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant, au moins 15 minutes (afin d'éliminer les poussières). Consulter un ophtalmologiste.
 Autres informations : enlever les vêtements souillés, les brosser puis les soumettre à un lavage particulier.

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés : mousse
 Moyens d'extinction déconseillés : eau dans les locaux fermés
 Risques particuliers : se consume lentement sans flamme s'il est en masse.
 Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention : masque à poussières recommandé.

Méthodes de nettoyage

Récupération : Aspiration du produit ou tout autre moyen prévenant la formation de poussières.
 Réutiliser si le produit n'est pas souillé.

Elimination : Si présence de substances adsorbées, incinérer les résidus souillés dans un centre agréé.

7 - Manipulation et stockage

Manipulation

Mesures techniques : Port d'un masque à poussière recommandé

Prévention de l'exposition des travailleurs : Eviter la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère.

Stockage

Mesures techniques : Conserver à l'écart des solvants (possibilité d'adsorption de leurs vapeurs par le charbon actif) et des oxydants puissants.

Conditions de stockage

Recommandées : Local sec, frais et aéré.

A éviter : Proximité des oxydants puissants.

Matières incompatibles : Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

Matériaux d'emballage

Recommandés : Grands réservoirs vrac souples.

Sac en papier.

Aluminium ou acier pour camion citerne

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **CARBINE T Poudre**

Version n°03 du 10/11/2005

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites : France :

Poussières totales : VME = 10 mg/m³

Poussières alvéolaires : VME : 5 mg/m³

Etats-Unis (ACGIH) :

Poussières totales : TLV-TWA = 10 mg/m³

Poussières alvéolaires : TLV-TWA : 3 mg/m³

Equipements de protection individuelle :



Protection respiratoire : masque à poussières recommandé.



Protection des yeux : lunettes pour confort (En 166 – Type 1)

Mesures d'hygiène : éviter la formation de poussières.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Etat physique : solide

Forme : poudre

Couleur : noire

Odeur : inodore

pH : 4 – 11 selon la qualité (à la dilution d'emploi conseillé).

Températures caractéristiques

Point d'éclair : non applicable.

Autres données

Pression de vapeur : nulle.

Masse volumique : apparente : 200 – 600 kg/m³ selon la qualité.

Solubilité :

Dans l'eau : insoluble.

Dans les solvants organiques : insoluble.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **CARBINE T Poudre**

Version n°03 du 10/11/2005

10 - Stabilité et réactivité

Stabilité : produit stable aux températures usuelles de stockage.

Réactions dangereuses

Conditions à éviter : combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants.

Matières à éviter : conserver à l'écart des solvants (possibilité d'adsorption de leurs vapeurs par le charbon actif) et des oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone.

11 - Informations toxicologiques

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation.

Autres données : dose létale par voie orale (rat) : DL 50 > 10 g/kg

12 - Informations écologiques

Mobilité

Dans l'air : importante (poussières).

Ecotoxicité : en l'état ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.
Rejets interdits en milieu naturel si des substances dangereuses sont adsorbées sur le produit.

Autres informations : insoluble en milieu aqueux, le produit est séparable par filtration ou sédimentation.

13 - Considération relative à l'élimination

Produit ou résidus

Méthodes pertinentes d'élimination : si produit pur : mise en décharge autorisée.
Si produit usé (présence de substances adsorbées) : se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur.

Emballages souillés

Dispositions locales : se conformer aux Règlements et Arrêtés en vigueur.

14 - Informations relatives aux transports

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

N° ONU : 1362

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : CARBINE T Poudre**

Version n°03 du 10/11/2005

15 – Informations réglementaires

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage de substances dangereuses.

Se conformer à toute autre disposition nationale applicable.

16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »